

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 22.03.2018	Heure	Numéro	Département(s) DJSC
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Commission législative		Lié à :(obligatoire) ad 17.026
Titre : Amendement au projet de décret portant modification du décret fixant le tarif des frais, des émoluments de chancellerie et des dépens en matière civile, pénale et administrative (TFrais)		
(Amendement initialement déposé par le groupe socialiste)		
Contenu : <u>Article 3 (art. 2 du projet du Conseil d'État)</u> <i>La présente loi est soumise</i> au référendum facultatif.		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Baptiste Hunkeler, président de la commission		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :